

pourtant et le vénérât comme pape, comme compatriote, comme saint, il organisa une procession composée de tout le clergé, de tous les religieux, de tous les évêques qu'il put réunir, et la dirigea vers le château qu'habitait le pontife. Frère Ptolémée de Lucques, qui y assista, ne dit pas qu'aucun cardinal y intervint. Quand on fut arrivé au pied du palais, toute la procession demanda à grands cris, selon l'usage, la bénédiction papale. Par respect pour le caractère sacré de la cérémonie, Célestin vint à la fenêtre, accompagné de trois évêques, et bénit le peuple. Alors, un évêque, agent du Roi, demanda audience au Pape; puis, le silence s'étant établi, il le supplia, à haute voix, et de manière à être entendu de tous, de renoncer à son projet, lui qui était la gloire du royaume. Un des évêques répondit, au nom du Pape, que l'on se tranquillisât, que le pontife n'abdiquerait que dans le cas où une raison l'y obligerait en conscience. Le royal envoyé, satisfait, entonna le « Te Deum » en signe d'allégresse et sur le ton le plus élevé; après quoi, la procession rentra toute joyeuse à la cathédrale<sup>1</sup>.

Mais Célestin, craignant de perdre son âme pour la papauté, et voyant la voie aplanie devant lui par

<sup>1</sup> Ptol. Luc. Hist. Eccl. C. 32.

les conseils de Cajétan et des autres, ne se laissa ébranler ni par la procession, ni par les avis que Charles avait déclamés par la bouche de l'évêque. Pendant huit jours, il ne dit plus un mot de sa renonciation, afin d'endormir les esprits, et de n'être plus tourmenté; mais il appela de nouveau le cardinal Cajétan, lui demanda les instructions nécessaires pour que la renonciation eût lieu dans les formes canoniques, et lui fit même rédiger l'acte « du grand refus<sup>1</sup>. » Cela fait, il convoqua un consistoire pour le 19 décembre, jour de sainte Lucie. Revêtu de la chape rouge et de tous les ornements dont le Pape faisait usage dans les cérémonies solennelles, Célestin entra dans l'assemblée et s'assit. Il portait sous sa chape l'acte d'abdication. Les cardinaux étaient informés de sa résolution, mais non du temps où il l'accomplirait. Après avoir défendu aux cardinaux de l'interrompre, il ouvrit et lut à haute voix le fameux écrit : « Moi, Célestin, mu par des  
« causes légitimes, qui sont l'humilité, le désir  
« d'une vie plus parfaite et celui de ne point blesser  
« ma conscience, la faiblesse de mon corps, mon  
« défaut de science, la malignité des peuples, et  
« dans le but de trouver le repos et les consolations

<sup>1</sup> Anony. Vit. S. Coel. MS. Vatic. Arm. XII.

« de ma vie passée, je quitte volontairement et librement la papauté, et je renonce expressément à cette charge, à cette dignité, à ce pesant honneur, donnant, dès à présent, au sacré Collège des cardinaux la faculté d'élire, mais seulement par voie canonique, un pasteur pour l'Église universelle. » A cette lecture, les cardinaux, profondément touchés de la grande humilité du saint, ne purent retenir leurs larmes. Le cardinal Matthieu des Ursins, en sa qualité du plus ancien diacre, le pria, au nom de tous, de faire une constitution portant formellement qu'il est permis à tout pape de renoncer à sa dignité, et aux cardinaux d'accepter sa renonciation. Célestin l'accorda ; et des Ursins dicta la constitution, qui fut insérée depuis au Sixte des Décrétales. Alors Célestin se dépouilla, en leur présence, des insignes pontificaux, reprit le froc grossier de Moron, et sortit du consistoire, accompagné des cardinaux qui lui recommandaient, avec beaucoup de larmes, l'Église privée de pasteur<sup>1</sup>. Ainsi descendit du siège apostolique, après cinq mois et neuf jours de pontificat, le pape Célestin V. Il ne fut ni renversé, ni entraîné, ni trompé en aucune sorte par Cajétan. Sa retraite fut diversement appréciée

<sup>1</sup> Jac. S. Geor. « fit monachus qui papa fuit. »

par des écrivains, qui, dans de bonnes ou de mauvaises intentions, voulurent juger trop hardiment l'homme « du grand refus. » Quelques-uns essayèrent d'affaiblir la grandeur de cette action, en la taxant de lâcheté ; de ce nombre fut l'irascible Alighieri<sup>1</sup>, qui voyait avec rage, dans l'abaissement de Célestin, l'élévation de Boniface, que le poète abhorrait. Mais, ne pouvant comprendre qu'un si grand refus eût sa source uniquement dans la lâcheté, ils durent, soit par conjecture, soit par une malicieuse interprétation des circonstances, soit par préjugés contre le caractère de Benoît Cajétan, l'attribuer aux manœuvres de ce dernier. Le lecteur observera que l'histoire de ces artifices ne commence qu'après l'élection de Boniface ; en sorte que, si Cajétan ne fût pas devenu souverain pontife, on n'eût rien su de la captation exercée sur le simple et

<sup>1</sup> Comme il n'y a point de lois, mais anarchie complète dans la république des commentateurs de la Divine Comédie, je me suis résolument rangé du côté de ceux qui croient que ce vers : « Et il fit par lâcheté le grand refus » s'applique à saint Pierre Célestin, et que c'est véritablement ce pontife que Dante place parmi ceux « qui ont vécu sans infamie et sans gloire. » Si quelqu'un pensait que ce vers atteint Esaï ou Dioclétien (lesquels, en vérité, n'avaient qu'une bien légère part dans les choses qui occupaient l'esprit du poète, et gonflaient son cœur), nous voulons bien que son opinion fasse de nombreux partisans, mais nous ne serons jamais du nombre.

pieux Célestin. D'autres élevèrent cet acte jusqu'au ciel, le regardant comme l'œuvre d'un ange plutôt que d'un homme, les enfants d'Adam n'étant pas assez spirituels pour renoncer à l'héritage de saint Pierre, par la crainte du péché. Tel fut le modéré Pétrarque<sup>1</sup>. La bulle par laquelle Clément V décerne les honneurs des autels à Pierre Célestin contient la vraie et équitable appréciation de ce renoncement, en voici les paroles : « Homme d'admirable  
« simplicité, et inhabile dans les affaires qui avaient  
« trait au gouvernement de l'Église universelle,  
« parce que, depuis son enfance jusqu'à sa vieillesse, il n'avait point appliqué son esprit aux  
« choses de ce monde, mais à celles d'en haut, il  
« tourna prudemment son attention et ses regards  
« vers lui-même, et renonça librement et entièrement aux pesants honneurs de la papauté, pour  
« que l'Église ne souffrît point de son administration, et afin de pouvoir, ainsi délivré des soins  
« distrayants de Marthe, se tenir, avec Marie, aux  
« pieds de Jésus, dans la paix de la contemplation<sup>2</sup>. »

Dix jours après l'abdication de Célestin, les car-

<sup>1</sup> De Vit. solit. Lib. 2, sect. 3, C. 48, p. 266, tom. 4. Editio Basilæ per Sebast. Henric. Petri 1520.

<sup>2</sup> Bulla canoniz. S. Petri Cœlest.

dinaux, conformément à la constitution renouvelée du pape Grégoire, se renfermèrent en conclave. Ils étaient vingt-deux : huit Français, Hugues de Billom, évêque d'Ostie, Béraud de Got, Simon de Beaulieu, Jean Lemoine, Guillaume Ferrier, Nicolas Nonancourt, Robert Ferrier, ancien abbé de Citeaux, et Simon, qui avait été moine de Clugni. Hugues excepté, tous les autres étaient de la création de Célestin, et, par conséquent, affectionnés de Charles de Naples. Thomas de Théramo et Pierre d'Aquila étaient moines célestins ; Landolphe Brancaccio, Guillaume Longo, chancelier du roi et Jean Cajétan étaient aussi créatures de Charles. Si nous exceptons Jean Cajétan, qui, par la raison du sang, devait favoriser l'élection de son oncle, il est certain que tous les autres ne pouvaient la désirer beaucoup. Les conseils demandés à Cajétan par Célestin, l'influence que l'opinion d'un homme aussi docte avait exercée sur l'esprit du saint, devaient bannir du cœur de tous les cardinaux attachés au démissionnaire la pensée de créer Benoît pape. Au contraire, profondément affligés du trop grand nombre de Français introduits dans le sacré Collège et des dangers de la translation du Saint-Siège à Naples, les autres cardinaux, savoir : Gérard de Parme, Jean Boccamazza, Matthieu d'Acquasparta, en Ombrie,

Pierre Peregrusso, de Milan, Matthieu Rosso des Ursins, Jacques Colonne, Napoléon des Ursins et Pierre Colonne, tous Italiens et dont cinq étaient Romains, devaient, à n'en pas douter, favoriser l'élection d'un de leurs collègues qui fût au moins italien, et assez fort pour se débarrasser des importunités de Charles et aller de suite rétablir la cour à Rome.

Charles n'était pas cardinal, mais, sous Célestin, il avait même fait des cardinaux ; si donc il ne lui était pas donné de participer au scrutin, il pouvait avoir et avait, en effet, le désir de voir élever quelqu'un qui fût dans ses intérêts. Les rois de France ont montré plus tard combien il leur était doux de posséder chez eux le pontife romain (nous parlons de la captivité d'Avignon) ; mais Charles l'avait déjà éprouvé ; qu'on ne nous demande donc pas vers quel cardinal il inclinait, puisqu'on ne peut douter que ce ne fût vers un Français. Il ne voulait pas un Italien, encore moins un Romain, dont il craignait la conscience et jusqu'au patriotisme. Un Romain, en effet, ne pouvait que ressentir cruellement tout ce que l'exil du pape dans une cour étrangère ôtait de liberté et de dignité au siège pontifical et de gloire à son pays. D'ailleurs, le plus ardent désir qu'un monarque pût former à cette époque, n'était pas d'avoir un pape d'une mâle énergie. Aussi, Stefan-

chi, qui vivait dans ce temps à la cour papale et à qui rien n'échappait, nous apprend que Charles nourrissait intérieurement des espérances, lesquelles, grâce à Dieu, ne se réalisèrent pas. Mais, sur qui se porta le suffrage royal ? Nous l'ignorons, et le conjecturer serait une fiction poétique.

Animés des sentiments dont nous avons parlé, les cardinaux s'assemblèrent dans le château royal, où leur liberté fut menacée par l'intrusion du prince<sup>1</sup>. Chacun venait avec ses vues particulières ; mais tous étaient dominés par une force qui naissait des conditions où se trouvait l'Église après le court pontificat de Célestin, et qui les poussait, à travers leurs intérêts personnels, au secours de la sainte Épouse de Dieu. Force mystérieuse que tous ne veulent pas reconnaître dans les conclaves, parce que, frappés des faiblesses humaines qui peuvent s'y manifester, on ne considère pas que la vertu du Seigneur règne et commande au milieu de tant de misères. Oui, l'on y verra les brigues des partis et toutes les imperfections possibles, parce que les cardinaux ne cessent pas d'être hommes pour être réunis en conclave, mais le résultat dernier est tout de Dieu. Quels que fussent donc l'agitation et le travail des

<sup>1</sup> Ptol. Luc. Hist. Eccl. C. 34.

esprits, par les ambitions et les goûts particuliers, un fait devait aussitôt les unir : l'abdication de Célestin. Elle exigeait qu'on choisît pour pape un homme capable de résister à une menace possible de schisme, et assez fort pour se transporter de suite dans la ville qui seule est le siège de l'Empire papal. Eu égard au peu de temps que dura le conclave, on peut même dire qu'avant d'y entrer les volontés avaient arrêté leur choix sur Cajétan. La réunion ne servit qu'à le manifester ; car, après un jour de clôture, le saint sacrifice ayant été offert et les prières accoutumées étant faites, ils élurent pour pape, à la pluralité des voix, Benoît Cajétan, alors cardinal prêtre du titre de saint Sylvestre et de saint Martin<sup>1</sup>. En lisant dans Villani<sup>2</sup> que Cajétan recourut à de

<sup>1</sup> Jac. S. Georg. de elect. Bonif. L. 2.

<sup>2</sup> Vill. S. R. I. T. 43, pag. 347, L. 8, C. 6. Dans ladite année 1294, messer Benoit Cajétan, cardinal, ayant déterminé, par son adresse et son habileté, le pape Célestin à renoncer à la papauté (comme nous en avons fait mention dans le chapitre précédent), continua son entreprise ambitieuse, et, réussit auprès des cardinaux et du roi Charles, qui avait l'amitié d'un grand nombre d'entre eux et surtout des douze nouvellement élus par le pape Célestin. Se trouvant donc dans ladite terre, il se rendit, un soir, incognito, et en petite compagnie, vers le roi Charles, et lui dit : « Roi Charles, votre pape Célestin a voulu et a pu vous servir, mais il ne l'a pas su : si vous vous employez, avec vos amis les cardinaux, à me faire élire pape, je saurai, je voudrai, je pourrai, » et il lui promit sur sa foi et par serment d'user, pour cela,

honteux artifices pour disposer en sa faveur le roi Charles et que ce dernier l'aida effectivement à saisir les clefs si désirées, le lecteur s'étonnera de notre récit. Mais il est bon de réfléchir qu'aujourd'hui nous sommes, grâce à Dieu, dans un temps où la raison, affranchie de la tyrannie des jugements d'autrui, marche plus librement à la recherche de la vérité et possède de plus nombreux moyens de la connaître. Beaucoup d'écrivains, plagiaires de Villani et du poète Alighieri, ont même accusé Cajétan du crime de simonie.

Villani vint à Rome dans l'année du Jubilé, c'est-à-dire six ans après l'élection de Boniface, et mit la main à son histoire cette même année. Il ne vit ni l'abdication de Célestin ni l'exaltation de Cajétan. Il ne sut donc de ces deux faits que ce que la multitude en publiait. Pour nous, qui vivons dans un siècle plus civilisé, l'expérience nous a appris de quelle manière et jusqu'à quel point les événements impor-

de tout le pouvoir de l'Église. Alors le Roi, se fiant à lui, le lui promit, et ordonna que ses douze cardinaux lui accordassent leur voix. Le moment de l'élection étant venu, messer Rosso et messer Jacques Colonne, qui étaient les chefs des sept cardinaux, s'aperçurent de ce qui se passait, et donnèrent eux-mêmes incontinent leur voix au protégé de Charles. Messer Matthieu commença ; et c'est ainsi que ledit messer Benoit fut élu pape, dans la ville de Naples, la veille de la nativité de Jésus-Christ, de la même année.

tants, nouvellement arrivés et qui ne sont pas encore mûrs pour l'histoire, sont dénaturés et dans leur essence et dans leurs circonstances, surtout quand les passions humaines s'en emparent. Or, qu'on imagine combien d'opinions durent se disputer le domaine de ces deux faits, la renonciation de Célestin et l'élection de Boniface, dans cet obscur XIII<sup>e</sup> siècle, où le manque d'imprimerie et le défaut de communication entre les peuples, leur permettaient de s'imposer avec une tyrannie et une arrogance qui avaient leur source dans les querelles ardentes des factions, des familles et des rois. Lors du séjour de Villani à Rome, les colères des Colonne bouillonnaient encore, et cette famille y répandait le fameux libelle relatif à l'élection de Boniface, qu'elle disait invalide à cause de l'invalidité de l'abdication elle-même. Ceux qui savent ce qu'était alors le peuple romain, ce qu'il devait être surtout sous la main d'un pape aussi ferme que Boniface, comprendront très-bien qu'il prêtât avidement l'oreille aux calomnies dont il était l'objet et les propageât avec ardeur.

Tous s'accordent à reconnaître dans Cajétan une noblesse, une élévation d'âme qui allait, pour ainsi dire, au-delà des limites de la vertu, et dégénérait presque en orgueil; que, dans le conclave de Pérouse, il l'avait sévèrement fait sentir à Charles, et

que, plus tard, ces deux personnages ne s'étaient pas entendus davantage sur la renonciation de Célestin, puisque Cajétan donnait la main au pontife pour l'aider à descendre du siège apostolique, tandis que Charles essayait, au contraire, de l'y retenir. Or, pour peu que l'on ait de sens, comment croire qu'à l'époque de la procession organisée par Charles et dont nous avons parlé, d'après Ptolémée de Lucques, alors que le Roi et Cajétan se froissaient le plus vivement, l'un pût promettre la tiare et l'autre courber la tête devant le prince et lui promettre des faveurs. D'ailleurs, Charles n'était ni assez dépourvu d'intelligence pour préférer les promesses de Cajétan à l'avantageuse et actuelle simplicité de Célestin, ni assez fou pour traiter avec Cajétan de son élévation à la papauté et en même temps empêcher l'abdication de Célestin. Puisque Cajétan ne put en venir à un honteux accord avec le Roi avant la renonciation si combattue de Célestin, quand donc sera-t-il possible de le trouver s'abouchant avec Charles et marchandant la « place du fils de Dieu? » Peut-être lorsqu'on vit le Pape redevenu pauvre ermite malgré tous les efforts du Roi? Nous en convenons, le temps le permit, mais non le caractère des individus. Car encore qu'il se soit écoulé dix jours depuis la retraite de Célestin jusqu'au con-